



**Muséum
national
d'Histoire
naturelle**



AVIS SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DES MARAIS ET TOURBIERES DES VALLEES DE LA SOMME ET DE L'AVRE AU TITRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DITE DE « RAMSAR » SUR LES ZONES HUMIDES



(cliché G. Fatras)

**Jean-Philippe SIBLET
Muséum national d'Histoire naturelle
UMS Patrinat 2006**

1^{er} octobre 2017

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION.....	3
II – CONTEXTE.....	5
III – EXAMEN DE L’ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR.....	6
IV – AVIS ET PROPOSITIONS.....	13
V – CONCLUSION.....	17
Remerciements.....	19
Annexes.....	20



Vallée depuis le point de vue de la montagne de Cise - (cliché J. Ph. Siblet – juillet 2017)

I – INTRODUCTION

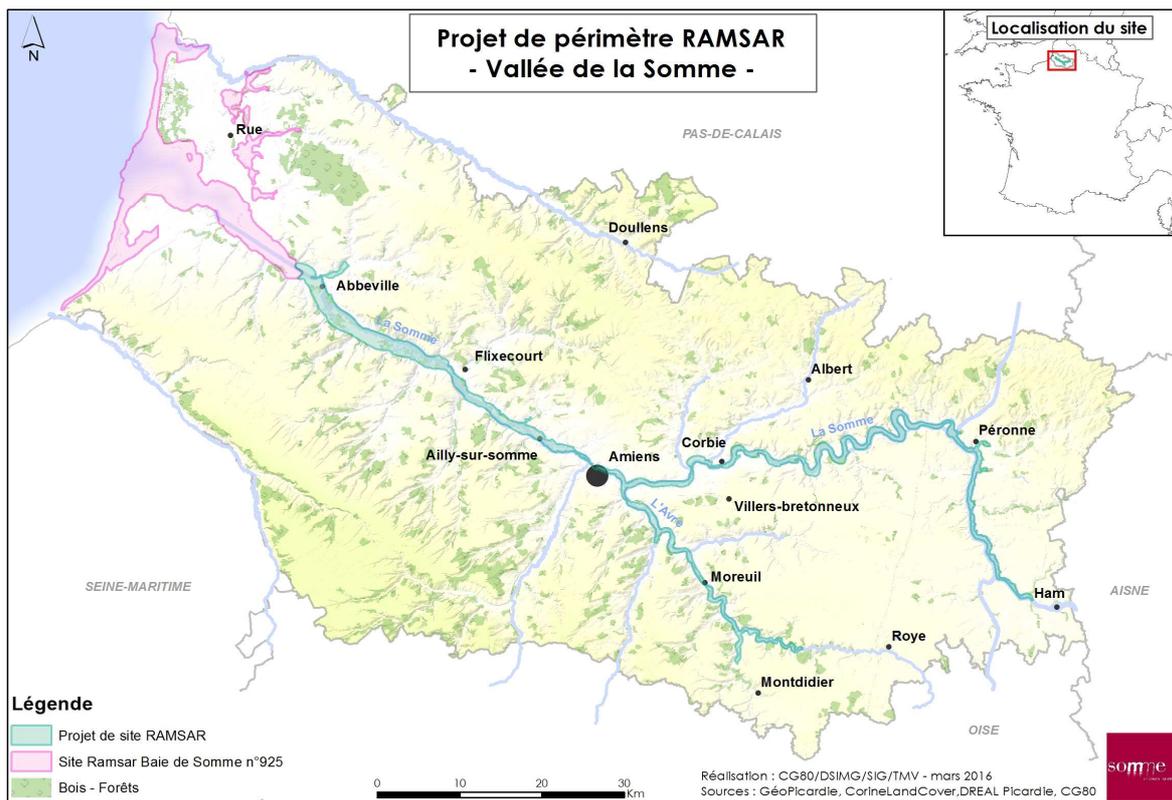
La vallée de la Somme forme, depuis la fin de l'ère tertiaire, une entaille en forme de gouttière dans le plateau picard. Les périodes glaciaires et la lente érosion du fleuve ont structuré des méandres profonds à l'amont. Avec l'aménagement de chaussées barrages à partir de l'époque gallo-romaine, le fleuve se mêle aux étangs en Haute-Somme dans une succession de biefs. Outre la régulation des niveaux d'eau, ces biefs constituaient des viviers pour l'élevage du poisson blanc, tradition qui a perduré jusqu'à la fin du Moyen Age. Ils ont individualisé des îlots tourbeux des bas-marais et roselières tourbeux dont certains, après plusieurs décennies sans entretien, sont aujourd'hui recouverts de bétulaies à sphaignes.

Avant Amiens, plus à l'aval, les marais et étangs se séparent du fleuve et les premières fosses de tourbage apparaissent. L'eau est moins présente et un réseau de prés tourbeux et de bas-marais persiste au milieu des boisements humides. Au niveau des faubourgs d'Amiens se trouvent les célèbres hortillonnages, inscrits à l'Inventaire National des Sites. Cette zone maraîchère est constituée d'un ensemble de jardins flottants entrecoupés de 65 km de canaux.

En aval d'Amiens, la vallée est marquée par son passé « tourbier » caractérisé par de vastes plans d'eau accueillant des communautés végétales rares et menacées dont les herbiers mésotrophes à Characées, des populations importantes de Nénuphar blanc.... A cet endroit, les bas marais s'imbriquent avec les roselières. Ces milieux hébergent entre autres des populations importantes de Grande Douve, Fritillaire pintade, Vertigo de Des Moulins dans les Cariçaies, de Busard des roseaux ainsi qu'une entomofaune d'une grande rareté (Cordulie à corps fin, Tétrix des Vasières, Criquet palustre Phalène sagitée...). Les étangs et les mares sont le lieu d'activités de chasse et de pêche, culturellement implantées, et d'activités récréatives de nature.

A l'approche de l'estuaire au niveau d'Abbeville, la vallée s'élargit peu à peu et devient un espace composé de vastes prairies humides.

La délimitation proposée à l'inscription englobe les zonages des cinq Zones Spéciales de Conservation des vallées de la Somme et de l'Avre et la Zone de Protection Spéciale des étangs et marais du bassin de la Somme. Elle intègre également les secteurs de présence de l'Anguille européenne. La continuité écologique de ce périmètre de forme linéaire d'est en ouest, est assurée en s'appuyant, d'une part, sur la délimitation d'habitats tourbeux fonctionnels sur le plan écologique et hydraulique et, d'autre part, sur le tracé du continuum écologique des cours d'eau. De plus, le contour de la zone à dominante humide, enveloppe de référence des zones potentiellement humides définie par l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été considérée et précisée. Globalement, le site s'étend en largeur sur les lits majeurs des cours d'eau, avec des rétrécissements ponctuels au droit des pôles urbains d'Abbeville et Amiens et quelques zones artificialisées (cultures, gravières...). En bref, la limite aval dans la vallée de la Somme se situe à Cambron, en continuité avec le site Ramsar de la Baie de Somme et s'étire jusqu'à Ham en amont. Le périmètre sur l'Avre part de son point de jonction avec la Somme en aval jusqu'à Warsy en amont et comprend les confluences avec deux affluents : les Trois Doms et la Noye.



Une visite de terrain a été organisée les 19, 20 et 21 juillet dont le déroulé figure en annexe 1 de ce rapport. Elle a permis de rencontrer la quasi-totalité des acteurs impliqués dans le projet et malgré l'importante superficie du site, d'en appréhender la richesse et la complexité.



Visite de terrain (cliché Ghislaine FERRERE – 20 juillet 2017)

II – CONTEXTE

Après un parcours de près de 245 km depuis sa source à Fonsommes dans le département de l'Aisne jusqu'à son estuaire sur la Manche, la Somme est alimentée par une quinzaine d'affluents, dont le plus conséquent est l'Avre. Le bassin versant de la Somme s'étend sur près de 6 000 km² recouvrant la quasi-totalité du département de la Somme et, plus à la marge, trois départements limitrophes. Le sous-sol, relativement homogène, est marqué par une assise crayeuse datant du crétacé supérieur. Ces formations calcaires très puissantes dont le mur imperméable se compose de craie marneuse et de craie compactée, renferment la nappe libre de la craie drainée en fond de vallée par la Somme et ses affluents. Ainsi, il existe un lien étroit entre le fleuve et cette nappe parfois affleurante qui alimentent en eau l'ensemble des zones humides du territoire. En outre, les lits majeurs de la Somme et de l'Avre présentent une capacité importante de stockage des eaux en cas de crue. En effet, l'aménagement et la gestion de ce territoire revêtent un enjeu majeur dans les stratégies d'atténuation des impacts d'une éventuelle nouvelle crue décennale après celle de 2001. Ainsi, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 identifie le bassin versant de la Somme parmi ses 9 périmètres de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et deux Territoires à Risque d'Inondation (TRI) sur les agglomérations d'Abbeville et Amiens.

Des fonctions d'approvisionnement et de service culturel convergent au niveau d'espaces typiques et porteurs de notoriété pour le site : les marais maraîchers. Le plus connu est celui des hortillonnages à Amiens, labellisé "Arts, ville et paysage" depuis 2009, site inscrit au titre de la Loi de 1930 et proposé au réseau "patrimoine de l'humanité" de l'UNESCO. Ces systèmes se retrouvent également à Abbeville, Péronne ou Ham mais au-delà de ces sites emblématiques, plusieurs maraîchers perpétuent une culture paysanne dans la vallée de la Somme. L'élevage herbager, activité alliée de l'entretien de la zone humide, est surtout présente dans la vallée de la Somme entre Abbeville et Corbie. Afin de favoriser le maintien de cette agriculture, des Mesures agroenvironnementales ciblées "zones humides" et "Natura 2000" sont portées par le Département de la Somme depuis 2008 entre Amiens et Corbie et par l'EPTB Ameva depuis 2012 en amont de Corbie et sur la vallée de l'Avre et ce, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

La zone humide rend des services culturels et sociétaux variés et importants dans la vie des sommiens (habitants de la Somme) dont l'identité est fortement marquée par des loisirs liés à l'eau (chasse au gibier d'eau, pêche...). Le Département de la Somme dénombre 2 138 huttes de chasse soit environ 20% de l'effectif national principalement localisées sur le littoral et la vallée de la Somme. Ainsi, le réseau des huttes de chasse est important et des projets de hutte pédagogique ont été développés par le Département avec la fédération des chasseurs de la Somme. Le rayonnement international de la vallée est incontestable sur le plan historique et culturel et concerne la préhistoire et l'époque romaine, en tant que berceau de l'archéologie, puis des événements majeurs plus contemporains : bataille de la Somme, 2^{de} guerre mondiale... Sur le plan artistique, la vallée et ses paysages ont inspiré des écrivains, de Jules Verne, Hector Malot, Blaise Cendrars à Robert Graves ou des peintres comme Jean-Baptiste Corot, Alfred Manessier ou Otto Dix. L'histoire locale est empreinte de légendes et du pouvoir créatif de ses habitants depuis l'invention du grand louchet pour l'extraction de la tourbe à celle du tubavion, premier aéroplane. L'architecture est le reflet des ressources disponibles utilisant la craie ou le torchis selon les secteurs. Enfin, le rôle de la vallée comme barrière défensive se lit dans les paysages depuis les oppida gallo-romains, les citadelles (Amiens, Péronne...), les châteaux médiévaux (Picquigny, Boves, Péronne, Ham). Les richesses s'expriment à travers des édifices religieux prestigieux comme la cathédrale d'Amiens, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

III – EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR

La labellisation est sollicitée pour 6 des 8 critères RAMSAR.

CRITERE 1 : Présence d'un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

La Picardie est une des régions françaises qui comporte la plus grande surface de complexes de marais tourbeux alcalins (plus de 20 000 hectares). Remarquable en Europe, le bassin de la Somme présente l'originalité d'abriter, sur un linéaire de fond de vallée de près de 200 kilomètres, un continuum de marais tourbeux accueillant une faune particulièrement riche. Plusieurs espèces caractéristiques des zones humides, aujourd'hui menacées, trouvent dans les vallées de la Somme et de l'Avre leurs populations parmi les plus importantes en France voire du domaine biogéographique atlantique.



Marais tourbeux à Belloy-sur-Somme (cliché J. Ph. Siblet – juillet 2017)

Avis MNHN : A la fois par sa taille, son originalité et son état de conservation, le site proposé répond parfaitement au critère 1.

CRITERE 2 : Présence d'espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou de communautés écologiques menacées.

Les vallées de la Somme et de l'Avre constituent une des plus vastes tourbières alcalines du nord-ouest de l'Europe. Ainsi, la géomorphologie, les gradients d'influence climatique, les aménagements hydrauliques et les modalités de gestion actuelles ou passées ont façonné des paysages et une série de milieux tourbeux originaux et très diversifiés. Ces habitats accueillent et/ou présentent des

potentialités pour de nombreuses espèces typiques dont plusieurs sont gravement menacées de disparition à l'échelle du territoire biogéographique alors qu'elles trouvent dans les vallées de la Somme et de l'Avre leurs populations parmi les plus importantes en France (*Helosciadium repens*, *Liparis loeselii*, *Dryopteris cristata*, *Ranunculus lingua*, *Locustella luscinioides*, *Anguilla europaea*, *Périsoma sagittata*...).



La Grande Douve (Ranunculus lingua) (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2017)

Le site abrite également des formations végétales très originales et menacées aux échelles régionales, nationales et européenne. Parmi celles-ci, on retiendra :

***Charion vulgaris* W. Krause 1981, Code Natura 2000 : 3140-1, Code CORINE BIOTOPE : (22.12x22.15) x22.44** Communauté pionnière présente dans les marais tourbeux alcalins et colonisant les substrats neufs. Rôle important des Characées pour l'alimentation d'oiseaux d'eau (rallidés et anatidés), comme frayère naturelle et refuge pour batraciens et odonates. Végétation d'intérêt communautaire (Annexe 1 Directive Habitats)

***Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957/*Nymphaeion albae*_Nu_Nowinski 1928. Code Natura 2000 : 2190. Code CORINE : 22.12 / 22.13.** Vastes herbiers à *Nymphaea alba* probablement parmi les plus étendus d'Europe de l'ouest. Ils créent des micro habitats pour les invertébrés et l'ichtyofaune. Inscription à l'annexe 1 de la Directive Habitats-Faune-Flore.



Formations à Nymphéas blancs – Belloy-sur-Somme – (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2017)

***Sphagno-Alnion glutinosae* (Passarge et Offman- 1968). code Natura 2000 : 91DO*. Code CORINE BIOTOPE : 44.A1.** Les aulnaies-boulaies à sphaignes se développent sur des horizons d'acidification de la tourbe alcaline, phénomène très original à l'échelle du territoire biogéographique. Ils abritent la plus importante méta-population de Fougère à crêtes de France. Inscription à l'annexe 1 de la Directive Habitats-Faune-Flore

***Scorpidio scorpidioidis-Utricularietum minoris* Müller et Görs. Code Natura 2000 : 3160. code CORINE BIOTOPE : 22.14 x 22.45.** Végétation amphibie composée de petites plantes carnivores aquatiques (*Utricularia minor*) et de bryophytes (*Scorpidium scorpioides...*) menacées en Europe de l'ouest. Important pour une faune associée comme les odonates (*Orthetrum brunneum...*). Inscription à l'annexe 1 de la Directive Habitats-Faune-Flore. Végétation très rare à exceptionnelle dans la partie septentrionale de la France

Avis MNHN : La présence d'habitats originaux en bon état de conservation, qui abritent une faune et une flore caractéristiques de ces milieux remarquables qualifient sans aucun doute le site pour ce critère.

CRITERE 3 : Présence de population d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

Le climat est de type océanique à océanique dégradé où des tonalités continentales s'exercent de façon longitudinale d'ouest en est sur plus de 150 km et favorisent quelques espèces pré-continentales à l'extrême est du site (*Prunus padus*, *Ulmus laevis*). A ce contexte biogéographique s'ajoute l'influence des activités humaines et des aménagements qui ont individualisé des fonctionnements hydrauliques particuliers avec notamment :

- en amont, un système de biefs où le cours de la Somme se perd dans les étangs de la Haute-Somme individualisant des îlots de végétation ;
- plus en aval une succession de plans d'eau hérités du tourbage profonds enserrés de tremblants ;
- en périphérie des principaux bourgs, des marais maraîchers dont les plus connus sont les hortillonnages d'Amiens ;
- en aval d'Amiens, des prairies pâturées et des systèmes de bas-marais tourbeux.

Ainsi, cette succession de facteurs influençant l'évolution des milieux a permis l'expression d'une grande diversité étroitement liée aux mesures de gestion mises en oeuvre.

Le fleuve Somme et son principal affluent, l'Avre, distinguent une étendue de marais et d'étangs et, sur près de 20 000 ha, un des plus vastes complexes tourbeux alcalin du nord-ouest de l'Europe. Ces zones humides essentiellement alimentées par la nappe phréatique de la craie et celle des alluvions grossières de fond de vallée présentent une responsabilité internationale pour la préservation d'habitats et d'importantes populations animales et végétales associées aux marais tourbeux. Pour la flore, il s'agit d'espèces gravement menacées de disparition, Dryoptéris à crêtes (*Dryopteris cristata*), Ache rampante (*Helosciadium repens*), Laîche arrondie (*Carex diandra*), Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*) mais aussi d'une des plus grande méta-population de France de Grande Douve (*Ranunculus lingua*). Pour la faune, l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) y accomplit une partie de son cycle de vie. Le lit majeur des cours d'eau forme une vaste continuité écologique pour l'avifaune (Butor blongios, Locustelle luscinoïde...), l'entomofaune (Agrion de mercure, Sympétrum noir) ou l'ichtyofaune (Lamproie de Planer...).

Plusieurs espèces caractéristiques des zones humides, aujourd'hui menacées, trouvent dans les vallées de la Somme et de l'Avre leurs populations parmi les plus importantes en France voire du domaine biogéographique atlantique, comme la Locustelle luscinoïde (*Locustella luscinoïdes*), oiseau dont les effectifs sont en déclin important partout en Europe du Nord.



Criquet palustre (Chorthippus montanus) – (cliché B. Coïc – Juillet 2017)

AVIS MNHN : Un nombre important d'espèces animales et végétales caractéristiques de ces milieux tourbeux trouvent dans ce secteur leurs bastions dans le nord de la France. Les densités de certaines espèces sont particulièrement importantes. Ce critère est donc indiscutablement rempli.

CRITERE 4 : Présence d'espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou refuge dans des conditions difficiles.

Au-delà des espèces déjà mentionnées plus avant pour les autres critères, le fleuve Somme présente des enjeux majeurs pour les poissons grands migrateurs. Pour des espèces menacées comme l'Anguille européenne, le Saumon atlantique, la Truite de mer, notamment, le fleuve est le point de passage obligatoire pour rejoindre les zones de fraye, de maturation, de repos situées en tête de bassin. Les poissons migrateurs amphihalins se déplacent entre les eaux douces et la mer afin de réaliser complètement leur cycle biologique. L'anguille européenne, espèce gravement menacée de disparation, grossit dans les cours de la Somme et de l'Avre et se reproduit en Mer des Sargasses.

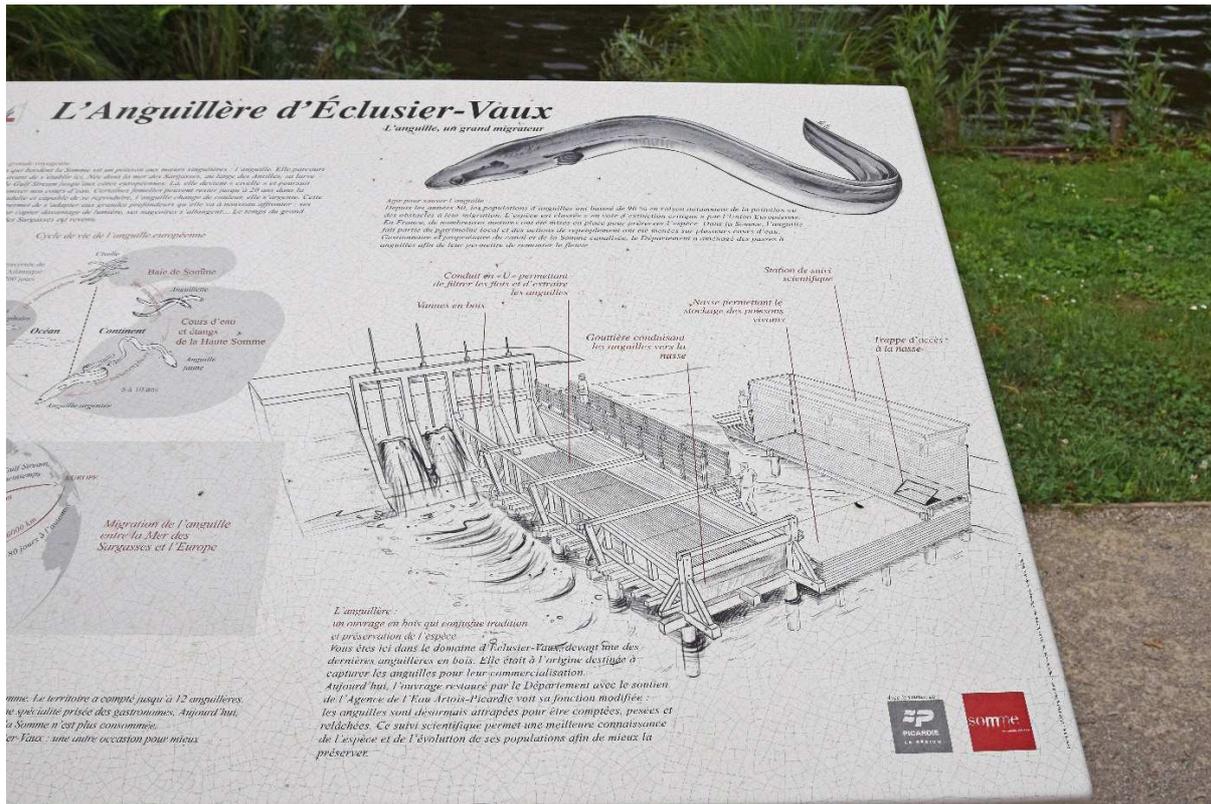
L'estuaire de la Somme puis les vallées de la Somme et de l'Avre accueillent des populations d'Anguille européenne depuis le stade « civelle » jusqu'aux stades « anguilles jaunes » et « argentées ». Ainsi, les milieux aquatiques des deux cours d'eau constituent des territoires importants pour le stade de développement en eau douce de cette espèce emblématique. La responsabilité du Département est importante en tant que propriétaire et gestionnaire du fleuve : aménagement des continuités écologiques longitudinales et transversales, gestion des niveaux d'eau et suivis dans le cadre du plan de gestion national.

AVIS MNHN : Beaucoup d'espèces animales rares et menacées sont liées à la présence des marais tourbeux et à des habitats très menacés sur l'ensemble de leur aire de répartition.

CRITERE 7 : Espèces de poisson significatives ou représentatives

En raison de leur statut sur la liste rouge de l'UICN, respectivement, menacée d'extinction pour l'Anguille européenne (RC), et en situation de préoccupation mineure (LC) pour le Brochet, ces deux espèces de poissons méritent une attention particulière dans la gestion du fleuve et de la zone humide. De plus, elles sont significatives de ce type de zone humide qui associe une succession d'étangs, de marais et de prairies inondables en connexion discontinue avec le fleuve et ses annexes hydrauliques.

AVIS MNHN : La présence importante d'Anguilles en période de reproduction justifie à elle seule la mobilisation de ce critère.



Panneau d'interprétation de l'anguillière d'Éclusier-Vaux. (cliché J. Ph. Sibley – juillet 2017)

CRITERE 8 : Source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration

La présence de frayères naturelles et fonctionnelles pour le Brochet, réparties sur les deux vallées, et de zones de grossissement majeures pour l'Anguille européenne, avec les étangs de la Haute Somme, donnent aux milieux aquatiques du site Ramsar une importance particulière pour l'accomplissement du cycle de vie de ces deux espèces à enjeu de conservation. Ainsi, le Département a engagé en partenariat avec la Fédération de pêche et le CENP pour réaliser des travaux de restauration d'une frayère à Brochet majeure sur les propriétés départementales du marais de Tirancourt et envisage des travaux équivalents sur d'autres sites (étangs de La Barette, étangs de Cléry-sur-Somme...).

Par ailleurs, le fleuve Somme, son canal et leurs annexes hydrauliques ainsi que les étangs et marais abritent des espèces de poissons à fort enjeu de conservation, toutes sur liste UICN (LC) : Chabot (*Cottus gobio*), Vandoise (*Leuciscus leuciscusliste*), Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), Bouvière (*Rhodeus amarus*), Saumon d'atlantique (*Salmo salar*). Les données de quantification et de répartition des populations ainsi que la caractérisation des habitats aquatiques sont à ce jour incomplets et ne permettent donc pas de citer ces espèces dans la justification internationale en l'état. Une des actions du plan de gestion intégrateur sera de compléter cette connaissance et ainsi, de compléter la FDR dans 6 ans au moment de son évaluation.



Anguillière d'Eclusier-Vaux (80) (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2017)

Avis MNHN : Les deux vallées concernées par le projet de labellisation abritent des sites importants de migration et de grossissement pour l'Anguille. On y trouve également des secteurs importants de reproduction pour le Brochet et dans une moindre mesure pour le Saumon atlantique et la Truite de mer. A ce titre, le critère 4 est parfaitement rempli.

En conclusion, le site répond clairement à 6 des 9 critères permettant de valider l'obtention du label « RAMSAR » ce qui est tout à fait remarquable.

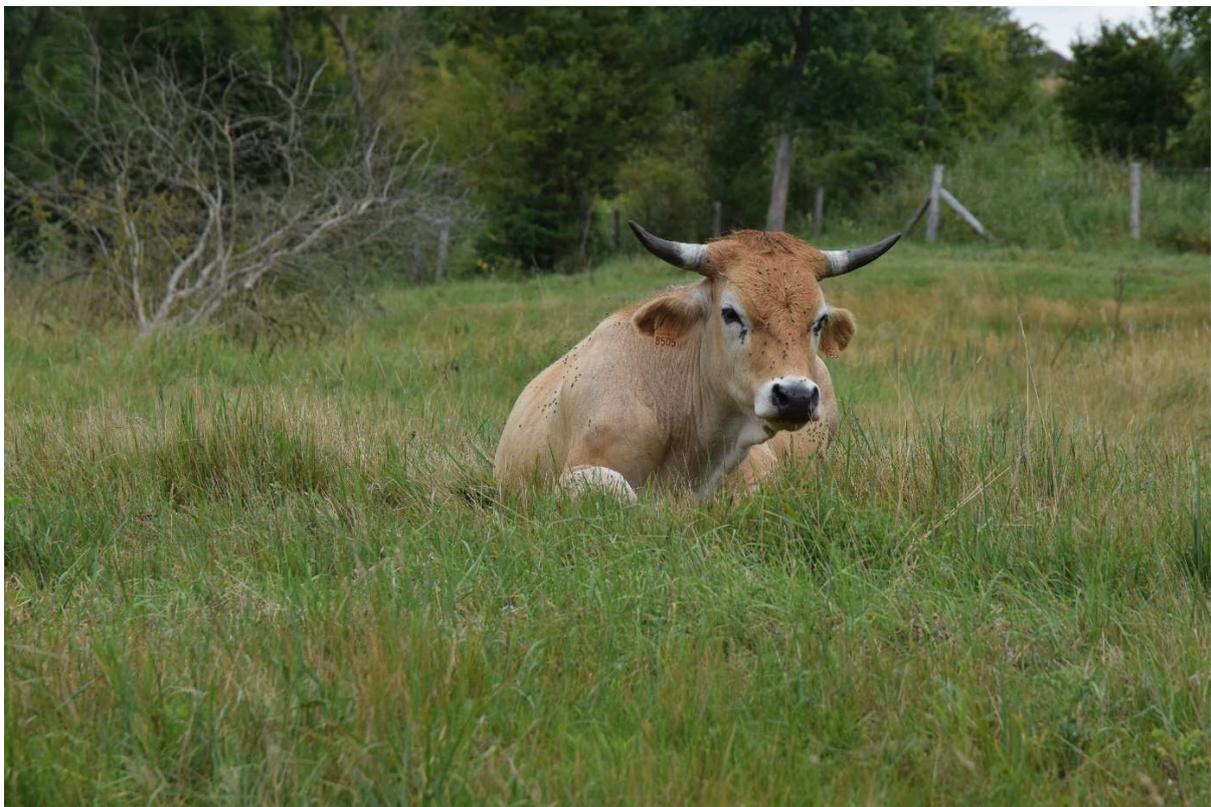
IV - AVIS ET PROPOSITIONS

Le site des marais et tourières de la vallée de la Somme et de l'Avre possède des milieux naturels d'une exceptionnelle qualité. C'est, en particulier, l'ensemble de marais tourbeux de ce type le plus vaste d'Europe occidentale. En prolongement du site de la Baie de Somme, ces vallées vont permettre d'envisager la labellisation d'un continuum amont-aval extrêmement intéressant sur le plan de la fonctionnalité.

Ce projet est également particulièrement intéressant pour l'implication des acteurs dans son portage. En effet, si ce dossier est porté par le Conseil départemental de la Somme, il est également fortement soutenu par des structures associatives et notamment le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie.

Il faut, par ailleurs, souligner le caractère exemplaire de la procédure de concertation locale qui a été mise en place sur ce projet. Un comité de suivi impliquant l'ensemble des acteurs concernés par le projet a été mis en place et à vocation à perdurer après la labellisation du site. Une adhésion assez forte est constatée localement sur ce projet, même si l'avis de la Chambre d'Agriculture est mitigé. Toutes les communes ayant délibéré, sauf une, ont émis un avis favorable.

Par ailleurs, de nombreuses actions de gestion et de restauration des milieux naturels sont d'ores et déjà mises en place (cf annexe 3).



Gestion de prairies par pâturage extensif en lien avec le lycée agricole du Paraclet– (cliché J. Ph. Sibley – Juillet 2017)

Ces actions peuvent revêtir un caractère très innovant comme par exemple la création d'une zone humide au cœur d'un projet de rénovation urbaine en centre-ville d'Amiens.



Création d'une zone humide en centre-ville d'Amiens – (Juillet 2017 – cliché G. Ferrère)

Enfin, des actions remarquables de valorisations touristiques et d'éducation du public ont été mises en œuvre. Parmi les plus remarquables, on retiendra l'aménagement de belvédères qui permettent une interprétation des intérêts paysager, écologiques et historiques des sites.



Exemple de panneau d'interprétation sur la route des belvédères – (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2017)

Pour ces raisons, nous proposons un avis favorable sur cette inscription assorti des remarques et propositions suivantes :

1 – Augmentation de la superficie des zones protégées et des zones de quiétude

Les sites protégés par des mesures de protection réglementaires (réserve naturelle et Arrêté préfectoral de protection de biotope) totalisent 159 hectares sur 5 sites, les terrains appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres totalisent 120 ha et ceux du Département en espace naturel sensible atteignent 285 ha. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie est le gestionnaire commun pour tous ces espaces et constitue à lui seul, en ajoutant les terrains communaux qu'il contractualise, 1500 ha soit 11,5% du site Ramsar qui sont activement gérés et dotés de plans de gestion écologiques. Par ailleurs, en raison des enjeux liés aux pratiques agricoles, plusieurs programmes de Mesures agro-environnementales climatiques concernent au total près de 11 700 ha soit plus de 88% de la surface du site Ramsar et sont portés par le Département, la chambre d'agriculture, le CENP ou l' Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Somme-Ameva)... Les mesures proposées répondent aux cahiers des charges suivants : "Zones humides", "Natura 2000", "Eau" et Captages grenelle". En tant que propriétaire et gestionnaire, le Département a réalisé le plan de gestion du fleuve Somme pour les 800 ha d'emprise du domaine fluvial départemental composé du canal et son halage, la Somme canalisée, la vieille Somme et ses annexes hydrauliques (fossés, bras-morts...). Enfin, le projet de site Ramsar est entièrement couvert par deux Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE) qui représentent 1/3 de la superficie du bassin Artois-Picardie et sont animés par l'EPTB-Somme-Ameva dans le cadre du Plan Somme. Le SAGE de la Haute Somme (1850 km²) a été validé par arrêté inter-préfectoral du 15 juin 2017 et celui de la Somme aval et Cours d'eau côtiers (4530 km²) est en cours d'élaboration depuis 2012 (phase de rédaction des documents).

Malgré le nombre de ces protections réglementaires ou contractuelles, elles restent encore de faibles superficies à l'échelle du territoire concerné. Notamment, on constate que les zones de quiétude soustraites à la chasse sont peu nombreuses et de faible superficie. S'il n'est pas contestable que l'entretien de certains secteurs de zones humides à proximité des huttes contribue à la préservation d'espèces et de milieux intéressants, il est également patent que la pression et les dérangements occasionnés par cette activité sur l'avifaune ne permettent pas au potentiel de cette vaste zone humide de s'exprimer de façon satisfaisante. Plus de 2000 huttes de chasse sont autorisées dans le département de la Somme dont la plupart sont situées au sein du site proposé à la labellisation et de celui du site RAMSAR « Baie de Somme ».



Hutte de chasse – (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2017)

Ceci implique une fréquentation très faible par l'avifaune migratrice et hivernante en comparaison des énormes potentialités du site. En conséquence, le rapporteur préconise une augmentation significative des zones de quiétude. Il encourage également la poursuite des acquisitions foncières menées par le département de la Somme au titre des espaces naturels sensibles, du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres. Enfin, il propose une extension significative de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Ladre.



Réserve Naturelle Nationale de l'étang Saint-Ladre à Boves (80) (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2017)

2 – Vigilance sur les mutations de l’occupation du sol du bassin versant

La qualité de l’eau est un des paramètres fondamentaux pour maintenir et préserver la richesse écologique de la zone. A ce titre le développement d’une agriculture intensive dans le bassin versant des deux rivières a comme conséquence un apport d’azote et de produits phytosanitaires susceptibles d’impacter la qualité de l’eau des zones humides. Il en va de même pour les extensions urbaines. Une vigilance particulière devra donc être mise en œuvre pour que les documents de planification territoriaux prennent en compte l’objectif de maintien de la qualité de l’eau. A ce titre les préconisations du SAGE Haute Somme (adopté en février 2017) et du SAGE « Somme aval et cours d’eau côtiers » (en cours d’élaboration) devront être mises en œuvre et évaluées de façon volontariste.

3 – Restauration de la naturalité de la rivière SOMME

Un plan de gestion de la rivière Somme a été élaboré en 2013 par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Somme. Ce plan prévoit des actions de renaturation de la rivière et de ses annexes. Il faut encourager la priorisation des actions visant à restaurer les fonctionnalités écologiques déjà à cours et prioriser celles qui restent à mettre en œuvre.

4 – Liens avec le PNR Picardie Maritime et le site RAMSAR « Baie de Somme »

Le Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime en cours d’élaboration intègre dans son périmètre d’étude des secteurs inclus dans le périmètre « RAMSAR ». Il conviendra de vérifier que le futur PNR intègre bien dans ses objectifs la conservation des zones humides. Un partenariat est à envisager avec cette structure. Par ailleurs, la connexion avec le site RAMSAR « Baie de Somme » nécessitera que des liens et une coopération soit mis en place, processus déjà largement entamé mais qui mériterait d’être amplifié.

5 – Amélioration des conditions d’accueil des oiseaux d’eau coloniaux reproducteurs.

Beaucoup de plans d’eau issus de l’activité d’extraction de la tourbe ne peuvent pas accueillir des populations nicheuses d’oiseaux d’eau telles que Mouettes rieuses (*Larus ridibundus*), Mouettes mélanocéphales (*Larus melanocephalus*), Sternes pierregarins (*Sterna hirundo*)... Au-delà de l’intérêt patrimonial et pédagogique que pourrait représenter la présence de ces colonies d’oiseaux, il est bien connu que ces colonies sont très favorables à la présence d’autres espèces (anatidés, grèbes) qui profitent de la défense des laridés vis-à-vis des prédateurs potentiels pour installer leurs nids à proximité de ces sites. Il serait donc particulièrement intéressant de favoriser la création d’îlots sur certains plans favorables pour faciliter l’installation de colonies d’oiseaux.

6 – Recherche de jumelage internationaux avec des zones humides comparables

La dimension internationale du Label RAMSAR doit inciter les porteurs de projet à rechercher des sites comparables permettant d’initier des actions de coopération, de mutualisation et d’échanges.

V – CONCLUSION

La vallée de la Somme bénéficie d'actions concertées pour sa mise en valeur et pour sa gestion depuis de nombreuses années. Elles mettent en synergie les moyens de nombreux partenaires qu'ils soient publics ou privés. L'originalité du projet repose aussi sur la volonté des porteurs du projet d'envisager le périmètre sous l'angle de la fonctionnalité et de la complémentarité des écosystèmes. Ce périmètre présente aussi la spécificité de ne pas être interrompu, y compris lors de la traversée d'Amiens par la rivière Somme.



Somme dans la traversée d'Amiens – (cliché Ghislaine FERRERE – Juillet 2017)

La forte mobilisation des acteurs locaux en faveur de ce projet rend optimiste quant à leur capacité de maintenir et de restaurer les milieux naturels dans un état satisfaisant. Malgré une activité humaine très impactante, notamment par le passé avec l'exploitation de la tourbe, la capacité de résilience des milieux naturels est importante. Elle est démontrée par la richesse faunistique et floristique de ces vallées.

La labellisation RAMSAR de ce vaste espace peut permettre de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet de territoire qualitatif centré autour de la préservation d'un patrimoine naturel, paysager et historique exceptionnel. Cela passe notamment par la conciliation entre des usages qui peuvent apparaître contradictoires. La résolution des conflits d'usages potentiels passe nécessairement par un partage du territoire qui nécessitera des prises de décisions courageuses fondées sur l'intérêt général.

Remerciements

J'adresse de chaleureux remerciements à Gwénaële MELENEC pour son implication dans ce projet et pour l'organisation de la visite de terrain. Son érudition sur le sujet et sa conviction communicative ont été particulièrement appréciées. Elle nous a également procuré de nombreux documents particulièrement intéressants pour la compréhension du territoire.

Mes remerciements vont également aux représentants des différentes structures qui ont bien voulu nous faire part de leurs expériences :

Département de la Somme (Corinne VASSALI, Franck KOSTRZEWA),

Conservatoire Botanique de Bailleul et notamment Rémi FRANCOIS,

Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (Clémentine COUTEAUX, Guillaume CHEVALIER, Jérémy LEBRUN, Guillaume MERE),

Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (Matthieu JAMES, Loïc OBLED),

Fédération de la Pêche et de la protection des milieux aquatiques de la Somme (Aryndra PAWAR),

Syndicat de la vallée des anguillères (Cindy DELSENERIE),

SEM Amiens-Aménagement (Jean-François CORNETTE),

EPTB SEME-AMEVA (Virginie SENE),

Agence de l'Eau Artois-Picardie (Stéphane JOURDAN),

M. LEPERS Maire de Belloy-sur-Somme,

M. FOURNIER Chasseur à la hutte à Belloy-sur-Somme.

Je remercie très sincèrement Ludovic MOIGNET Directeur du Parc de SAMARA et son équipe pour son accueil chaleureux et pour les passionnantes explications fournies sur l'archéologie et l'histoire de ce site.

J'adresse enfin des remerciements amicaux à Ghislaine FERRERE chargée des dossiers RAMSAR à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et à Bastien COÏC de l'association RAMSAR France, pour les documents et les clichés échangés et pour les échanges liés à ce dossier.



ANNEXES

1 - Projet Ramsar pour les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre

Visite des 19, 20 et 21 juillet 2017

Mercredi 19 juillet 2017 : Somme à l'amont d'Amiens et Avre

De 9h45 à 10h45 : depuis le belvédère de Frise

Jérémy Lebrun (Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie) et Rémi François (Conservatoire Botanique National de Bailleul) : présentation du territoire de la Haute-Somme : géomorphologie, patrimoine naturel et paysager, enjeux de préservation
Cindy Delsenserie (Syndicat de la vallée des anguillères) : fonctionnement hydraulique, automatisation des vannages, lutte contre les EEE et études en cours (préfiguration de la Gemapi, étude hydro sédimentaire).

De 11h00 à 12h00 : domaine d'Eclusier et anguillère

Gwénaële Méléneq (Conseil départemental) : présentation du site du marais d'Eclusier et sa mise en valeur touristique (maison de la vallée, vélo route, école de pêche, opération au « fil de l'eau », promenades embarquées...)

Aryendra Pawar (Fédération de pêche de la Somme) : enjeu de conservation de l'Anguille d'Europe, présentation du Monitoring anguille.

De 12h00 à 12h45 : depuis le belvédère de Vaux

Clémentine Couteaux (CENP) et Cindy Delsenserie (SVA): contrats Natura 2000 dans les marais

13h15 : déjeuner au restaurant La Caroline à Corbie

De 14h30 à 16h00 : Grand marais de la queue à Blangy-Tronville (APPB)

Jérémy Lebrun et Clémentine Couteaux (CENP) : actions de restauration et de gestion, pâturage extensif en partenariat avec le lycée agricole du Paraquet,

Gwénaële Méléneq (CD 80) : mise en place d'une zone de préemption déléguée à la commune, lutte contre les HLI

De 17h30 à 18h30 : SEM Amiens-Aménagement

Jean-Christian Cornette : présentation des projets de reconnexion d'Amiens avec le fleuve Somme et la vallée, échanges autour de l'appel à projets « Ville et zones humides » et candidature « ville Ramsar ».

Jeudi 20 juillet 2017 : Somme à l'aval d'Amiens et Avre

De 9h00 à 10h30 : Marais de Boves

- Virginie SENE (EPTB Somme-Ameva) : présentation des DOCOB Avre et vallée de Somme et contrat Natura 2000 sur le marais communal avec la Fédération des chasseurs.

- Clémentine Couteaux et Guillaume Mère (CENP) : visite de la RNN de l'étang Saint Ladre

De 11h00 à 12h30 : Marais de Tirancourt à La Chaussée-Tirancourt (ENS départemental)

- Franck Kostrzewa (CD80), Guillaume Chevallier (CENP) et Aryendra Pawar (Fédération de pêche) : présentation du patrimoine naturel et des actions de restauration et gestion (pâturage extensif, reconversion de peupleraie...), restauration d'une frayère à brochets...

- Gwénaële Méléneq (CD 80) : gouvernance locale, organisation de l'accueil du public (règlements, charte des usages...), partenariats (CENP, Fédération de chasse, Fédération de pêche...)

- Ludovic Moignet (EPCC Somme Patrimoine) : patrimoine archéologique et lien avec le parc de Samara.

De 13h00 à 14h15 : Déjeuner à Samara (pris en charge par le Département)

De 14h30 à 16h30 : Marais de Belloy-sur-Somme

- Clémentine Couteaux et Guillaume Mère : patrimoine naturel et actions de restauration et gestion

- M. Lepers (Maire) et M. Fournier (chasseur à la hutte) : vision de la commune, propriétaire du marais et d'un usager, chasseur à la hutte.

- Matthieu James (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) : intervention foncière et partenariats locaux (chasseurs...).

De 17h15 à 18h30 : Marais de Long, marais d'Epagne-Epagnette (à adapter selon l'heure)

- Clémentine Couteaux et Guillaume Mère (CENP) : patrimoine naturel et actions de gestion

- Matthieu James (CELRL) : action foncière, travaux de remise à niveau et partenariats locaux

Vendredi 21 juillet : échanges en salle

9h30 à 12h00 : salle n°1 à l'hôtel des feuillants, Rue de la République à Amiens

Participants : Clémentine Couteaux (CENP), Rémi François (CBN), Aryendra Pawar (Fédération de pêche), Matthieu James et Loïc Obled (CELRL), Corinne Vassalli (CD80), Franck Kostrzewa (CD80), Stéphane Jourdan (Agence de l'eau Artois-Picardie), Ghislaine Ferrere (Ministère de la transition écologique et solidaire), Bastien Coïc (Ramsar France), Jean-Philippe Siblet (MNHN), Gwénaële Méléneq (CD80)

2 - DOCUMENTS CONSULTÉS

Synthèse du plan de gestion du fleuve Somme (2013). Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Somme.

Demande de classement RAMSAR du Conseil Général de la Somme du 3 avril 2012

Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2015 du Comité de suivi RAMSAR. Sites des vallées tourbeuses de la Somme et de l'Avre.

Avis du CSRPN (2 décembre 2014)

Avis du Préfet des Hauts-de-France (Juin 2017)

Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux : Haute Somme. Note d'information septembre 2015.

Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux : Somme aval et cours d'eau côtiers. Scénario tendanciel. 2016.

Plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021

Grand projet Vallée de Somme. Tableau de bord 2015 Département de la Somme.

A la découverte des belvédères de la vallée de la Somme. Régions hauts de France. Conseil départemental de la Somme. Juin 2016.

3 - Proposition des marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre au réseau RAMSAR Documents de planification de la gestion d'espaces naturels

- ADAM D. & CHEVALLIER G. 2013.- Diagnostic écologique du marais Saint-Gilles et propositions de gestion (Abbeville - Somme). Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 22 p. + annexes.
- AMEVA 2011. - Document d'Objectifs Natura 2000 FR2200354 « Marais et Monts de MareuilCaubert, FR2200355 « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly », FR2200356 « Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie », FR2212007 « Etangs et Marais du Bassin de la Somme ». Tome 1 : Etat des lieux et objectifs de gestion. 309 p. CHAPUIS V., HUET R. 1999.- La Vallée d'Acon – La Chaussée-Tirancourt (Somme). Plan de gestion 1999-2003. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. DIREN Picardie, Cons. Rég. Pic., Cons. Gén. Somme, 48 p. + annexes.
- CHEVALLIER G. & PETIT C. 2012.- Le Marais du Château (commune de Bourdon ; Somme), Plan de gestion 2012-2017. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 87 p. + annexes.
- CHEVALLIER G. ET LAPIE C. 2010.- Préservation et mise en valeur du marais de la Barette (commune de Corbie et Vaux-sur-Somme ; Somme), Plan de gestion 2011-2015. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. 78 p. + annexes.
- CHEVALLIER G. 2012.- Préservation et mise en valeur de l'Etang Le Maçon (commune de MareuilCaubert ; Somme), Plan de gestion 2012-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. 94 p. + annexes.
- CHEVALLIER G. 2011.- La Lourde Queue (commune de Mareuil-Caubert ; Somme), Plan de gestion 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 59 p. + annexes.
- CHEVALLIER G. (Coord.), ADAM D. 2012. - Marais de Halles (Péronne, Somme) - Plan de gestion 2013-2022. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 92 p. + annexes.
- CHEVALLIER G. 2012.- Préservation et mise en valeur du marais des Villes (commune de Méricourt-sur-Somme), Plan de gestion 2012-2017. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 76 p. + annexes.
- CHEVALLIER G, 2011.- Diagnostic écologique des parcelles du CELRL (Epagne-Epagnette, PontRémy, Fontaine-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints) - Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 46 p. + annexes.
- COMBRUN J., DAVAL M., CHEVALLIER G. 2012.- Préservation et mise en valeur des étangs de la Chaussée-Barrage (Commune d'Eclusier-Vaux), plan de gestion 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 71 p. + annexes.
- COTTIN N. & MAILLIER S. 2005.- Le marais du Château (Commune de Bourdon, Somme). Notice de gestion 2006-2011. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 26 p. + cartes et annexes.
- COTTIN N. 2006.- Le marais des Communes (Commune de Long, Somme). Diagnostic patrimonial et préconisations de gestion. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 19 p. + cartes et annexes.
- COTTIN N. & S. MAILLIER, 2005.- Les Prés à Pions (Longpré-les-Corps-Saints, Somme). Notice de gestion 2006-2011. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 40 p. + annexes.
- COTTIN N. & CHAPUIS C. 2007.- Le marais des Villes (Commune de Méricourt-sur-Somme, Somme). Diagnostic patrimonial et préconisations gestion. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 19 p. + cartes et annexes.
- COTTIN N. & CHAPUIS V. 2006.- Le marais de Halles (Commune de Péronne, Somme). Diagnostic patrimonial et préconisations de gestion. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 22 p. + cartes et annexes.

DEHONDT F., PAGNIEZ P. 2001.-Plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang Saint-Ladre à Boves (Somme) 2001-2005. Document soumis à validation auprès du CNPN. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 117 p. + annexes.

DEHONDT F. & al. 2001.- Plan de gestion 2002-2006 du Marais de Tirancourt. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 58 p. + annexes. Direction Départementale des Territoires et de la Mer Plan de Prévention des Risques Naturels de la vallée de la Somme et de ses affluents., Rapport de présentation. Préfecture de la Somme.. 2012. p57

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord-Pas-de-Calais DREAL de bassin Artois Picardie, 2015 - Plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021- Présentation et synthèse des objectifs du BASSIN ARTOIS-PICARDIE Districts de l'Escaut et de la Sambre, 8p.

DREAL Picardie, Biotope, (2009). Étude préalable à la mise en place de plans de conservations des mollusques de la directive « Habitats » et protégés au titre de l'arrêté du 23 Avril 2007 en Picardie, P2ECOSYSTEMES. (2003). Document d'objectifs Natura 2000 – FR2200359. 273p

DUFOUR Y. & MAILLIER S. 2007. - Plan de gestion 2007-2016 des marais communaux de Blangy-Tronville (Somme). Conservatoire des sites naturels de Picardie, 75 p. + annexes.

DUFOUR Y. & MAILLIER S. 2006.- Plan de gestion 2006-2010 de la réserve naturelle de l'étang Saint-Ladre à Boves (Somme). Conservatoire des sites naturels de Picardie, 106 p. + annexes. EPTB AMEVA., 2012. Document d'objectifs Natura 2000 – FR2200354, FR2200355, FR2200356, FR2212007. 297p.

GRANDPIERRE G., MEIRE G. & LAPIE C. 2011.- Préservation et mise en valeur du marais de Picquigny (Somme), marais communal et parcelles départementales, plan de gestion 2011-2015. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 63 p. + annexes.

HELIE C. 2008.-Préservation et mise en valeur des marais des Cavins (Bourdon, Somme). . Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 24 p. + annexes.

HELIE C. ET DE SAINT-RAT C 2009.- Préservation et mise en valeur du marais de l'Eauette (Condé-Folie et Longpré-les-Corps-Saints). Conservatoire des sites naturels de Picardie. 24 p. + annexes.

HELIE C., CHEVALLIER G. 2010.- Préservation et mise en valeur du marais d'Espagne-Epagnette. Plan de gestion 2012-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 94 p. + annexes.

HELIE C. & DE SAINT-RAT C. 2009.- Le marais des communes (commune de Long, Somme), Plan de gestion 2009-2018. Conservatoire des sites naturels de Picardie, 48 p. + annexes.

INGELAERE G., CHEVALLIER G. & PETIT C. 2011.- Préservation et mise en valeur du marais « Le Genoive » (commune de Mareuil-Caubert; Somme), Plan de gestion 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 88 p. + annexes.

KOVACS J-C., FRANCOIS R., LOISEAU J. & al. 2000.- Plan de gestion et mise en valeur des marais tourbeux d'Amiens Métropole. 4 tomes. Ecosphère.

LEROY S., CHEVALLIER G. 2012.- Marais Duno (Bray-lès-Mareuil, Somme) - Plan de gestion 2013-2017. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 90 p. + annexes.

MAILLIER S. 2008.- Les prairies de Fortmanoir. Notice de gestion. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 26 p. + cartes et annexes.

MAILLIER S. & DUFOUR Y. 2006.- Le marais communal d'Hailles. Notice de gestion 2007-2011. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 25 p. + cartes et annexes.

MAILLIER S. & MEIRE G. 2009.- Les marais de la Chaussée-Tirancourt et Belloy-sur-Somme (80), plan de gestion 2009-2013. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 72 p. + annexes.

MAILLIER S. & MEIRE G. 2009.- Le marais de Tirancourt et la Vallée d'Acon (80), plan de gestion 2009-2013. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 91 p. + annexes.

MAILLIER S. & DEHONDT F. 2002.- Préservation et mise en valeur de l'étang Le Maçon (Mareuil Caubert, Somme), plan de gestion 2003-2007. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 44 p. + annexes.

MEIRE G. 2011.- Intérêt écologique et propositions d'opérations de mise en valeur du patrimoine naturel des parcelles du Conseil général de la Somme gérées par l'association « Les Jardiniers de la Plume ». Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 5p. MEIRE G. & RIVIERE G. 2012.- APPB du Grand Marais de la Queue et autres marais communaux de Blangy-Tronville (Somme). Evaluation intermédiaire du plan de gestion 2007-2016 et nouveau plan de travail 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 78 p. + annexes.

MEIRE G. 2008.- Les étangs Saint-Nicolas, le marais à Scier, le rideau de Pavry (Boves, Somme). Diagnostic écologique et perspectives de gestion. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 56 p. + annexes.

MEIRE G. & RIVIERE G. 2011. – La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Ladre (Boves, Somme). Plan de gestion 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 142 p. + annexes.

MEIRE G. 2001.- Diagnostic écologique et perspectives de gestion et de valorisation du marais communal d'Eaucourt-sur-Somme. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 21 p

MEIRE G. & RIVIERE G. 2012.- Le marais communal de Hailles. Plan de gestion 2013-2017. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 38 p. + annexes. MEIRE G. & COTTIN N. 2009.- Préservation et mise en valeur du coteau et du marais de Génonville (commune de Moreuil ; Somme), Plan de gestion 2011-2015. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 63 p. + annexes.

MEIRE G., COMBRUN J., DAVAL M. & RIVIERE G., 2010 – Préservation et mise en valeur des marais communaux de Thennes et de Berteaucourt-les-Thennes (communes de Thennes et Berteaucourt les-Thennes ; Somme), Plan de gestion 2012-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 59 p. + annexes. MEIRE G. & CHEVALLIER G. 2016.- Les marais et pelouses de la Moyenne Vallée de la Somme entre Ailly-sur-Somme et Yzeux – Plan de gestion 2016-2025. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 166 pages + annexes + atlas cartographique.

PETIT C. (Coord.), ADAM D. 2013.- Les Prés à Pions (Longpré-les-Corps-Saints, Somme) - Plan de gestion 2013-2022. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 106 p. + Annexes.

RICHARD F., ADAM D., RIVIERE G. 2016.- L'Etang de la Barette et le Larris Sainte-Colette (Somme) – Plan de gestion 2017-2026. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 188 p. + annexes



Grèbe huppé (Podiceps cristatus) sur la Somme à Amiens – (cliché J. Ph. Sibley – Juillet 2017)